

Réseau de veille- Avortement

Bulletin 51- Mai 2013

Mot d'introduction

Bonjour à toutes et tous,

En ce mois de mai bien occupé par l'assemblée générale annuelle et la réalisation de notre nouveau site web, nous vous présentons avec grand plaisir ce 51 eme bulletin de veille sur l'avortement ici et dans le monde. L'actualité est encore une fois riche en rebondissements...

À surveiller ce mois-ci : la fin (jusqu'à quand?) de la saga autour de l'avortement selectif selon le sexe, les débats dans le milieu pro-choix autour du vocabulaire employé, les reculs du droit à l'avortement aux États-Unis et l'arrivée prochaine du RU- 486 au Canada.

Nous rappelons que ce document est un document de travail réalisé par la FQPN pour soutenir le travail et la réflexion critique de celles et ceux qui sont impliqués dans les luttes et mobilisations pour l'accès à l'avortement.

Cette fois-ci, Véronique, notre agente de recherche sur les centres d'aide à la grossesse anti-choix a réalisé le bulletin de veille. Merci à elle, et merci au reste de l'équipe et aux bénévoles qui soutiennent la réalisation de notre mission.

Si ce n'est déjà fait, participez à la campagne **d'Amnesty International** pour sauver la vie de Béatriz, une jeune femme enceinte au Salvador à qui on refuse un avortement alors que sa vie en dépend. Nous avons d'ailleurs participé à une action cette semaine devant l'ambassade du Salvador. Voyez les photos sur [Facebook](#).

Ce sera certainement le dernier bulletin de l'année. Nous vous souhaitons un bel été, plein de joie et de solidarité! De retour en Septembre...

L'équipe de la FQPN

Table des matières

| | |
|---|----|
| La motion M-408 et Mark Wawara | 2 |
| L'avortement et la contraception au Québec et au Canada | 4 |
| Les centres d'aide à la grossesse | 5 |
| Initiatives pro-choix inspirantes | 6 |
| Pendant ce temps au Canada... les anti-choix s'agitent | 6 |
| L'actualité de l'avortement aux États-Unis | 7 |
| Initiatives pro-choix inspirantes aux États-Unis | 9 |
| L'actualité de l'avortement à travers le monde | 9 |
| Infos et outils utiles pour la militance pro-choix..... | 13 |
| Les statistiques sur l'avortement et la contraception..... | 13 |
| Rapports et recherches sur l'avortement et la contraception | 13 |
| Initiatives et prises de positions pro-choix inspirantes..... | 14 |
| Historique des luttes pour l'avortement..... | 15 |
| Sujets chauds..... | 15 |
| Saviez vous que..... | 17 |

La motion M-408 et Mark Wawara

La saga entourant la motion M-408 du député conservateur Mark Wawara s'est poursuivie au cours des mois de mars et d'avril. Devant initialement être soumise au vote de la Chambre des communes le 28 mars 2013, cette motion visait officiellement à condamner les avortements sexo-sélectifs. Déjà, le 8 mars, Rona Ambrose annonçait qu'elle se rallierait au caucus conservateur **en votant contre** (ang.) la motion proposée par le député M. Warawa, ce qui contrastait avec sa prise de position de septembre 2012. Une semaine avant la tenue du vote, quatre députés conservateurs, dont M. Warawa, ont **déposé des pétitions** demandant au député.e.s d'appuyer la motion M-408.

Néanmoins, le 21 mars, le **sous-comité des affaires émanant des député.e.s** de la Chambre des Communes, composé de quatre députés des trois principaux partis (le Parti conservateur, le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique), s'est unanimement opposé à ce que la motion soit votée en chambre. En effet, le sous-comité a évalué que la motion était « non-votable » dans la mesure où cette dernière contrevenait à au moins deux des quatre critères permettant à

un député de présenter une motion. D'une part, le sous-comité a évalué que cette question, relative à la santé, était de juridiction provinciale et d'autre part, il a évalué que cette même question avait déjà été traitée via de précédentes motions visant l'avortement. Pour sa part, le député libéral **Dominic LeBlanc** a affirmé : « Le problème, c'est qu'il essaie de faire indirectement ce qu'il n'a pas le courage de faire directement », soit essayer de restreindre l'accès à l'avortement. Le député Warawa s'est dit « choqué » par cette décision, anti-démocratique selon lui. Il a aussi affirmé qu'il défendrait son appel « **aussi loin que nécessaire** ».

- Pour lire une excellente critique pro-choix de la motion M-408 et de son argumentaire paternaliste, cliquer [ici \(ang.\)](#).

Du débat de l'avortement à celui de la liberté d'expression

Le 26 mars, le dossier Warawa prend une nouvelle tangente lorsque ce dernier **se fait museler** par le *whip* du parti conservateur, Gordon O'Connor. En effet, alors que M. Warawa devait effectuer une « déclaration de député » planifiée, Mr. O'Connor l'a informé avec quinze minutes d'avis qu'il ne pourrait lire sa déclaration. La raison officielle invoquée par le parti est « que le sujet n'était pas convenable ». Plusieurs député.e.s de l'ensemble des partis ont manifesté leur malaise et leur désarroi vis-à-vis du contrôle exercé par les chefs de partis, particulièrement Stephen Harper à l'égard des député.e.s. Pour le NPD, cet incident témoigne des tensions vives subsistant au sein du parti Conservateur (pour plus de détails sur les réactions de tout un chacun, voir cet [article](#)). Celui-ci est en effet divisé par les questions sociales, dont **l'avortement**.

La motion M-408, la procédure d'appel et les suites...

Deux jours plus tard, soit le 28 mars, le Comité de la procédure a rendu son verdict relativement à la demande d'appel déposée par le député Warawa concernant sa motion M-408. Ce dernier a dû faire face à **un second refus** : sa motion sur les avortements sexo-sélectifs ne sera pas soumise au vote de la Chambre. Évidemment, M. Warawa a déclaré être très déçu de la tournure des événements et a annoncé qu'il prendrait quelques jours pour déterminer s'il allait « **déposer une nouvelle motion ou un nouveau projet de loi, ou encore faire appel auprès de la Chambre** » .

Après deux semaines d'accalmie, M. Warawa a annoncé qu'il **abandonnait sa motion** concernant les avortements sexo-sélectifs. En effet, le député conservateur dit « **avoir évalué ses options et croire que la meilleure façon de faire avancer sa cause est d'en débattre sur les campus, comme il l'a déjà fait à l'occasion** ». Il a aussi indiqué « **qu'il allait plutôt déposer un projet de loi visant à protéger les enfants des prédateurs sexuels** » prochainement.

Par ailleurs, le 7 mai dernier, Warawa a réitéré sa volonté que le Parlement se prononce au sujet des avortements sexo-sélectifs **en déposant une pétition à la Chambre des communes**. Deux jours plus tard, le 9 mai (jour de la Marche pour la vie), il souligne pendant son temps de parole le **rassemblement de plus de 20 000 personnes devant le Parlement** qui demandent au gouvernement d'agir pour mettre fin au « **genricide féminin** » ayant actuellement cours.

La dissension à l'intérieur... Et à l'extérieur du Parlement!

La dissension au sein du Parti Conservateur sur la question de l'avortement se fait aussi sentir à l'extérieur du Parlement. En effet, selon un [article de Hugo Larose-Pilon](#) signé le 15 mai dernier :

« Un groupe militant pro-vie albertain reconnu pour ses campagnes incendiaires a lancé une nouvelle offensive cette semaine contre des politiciens opposés à la réouverture du débat sur l'avortement. Leur première cible: le premier ministre canadien Stephen Harper.

Les membres du Canadian Centre for Bio-Ethical Reform (CCBR) [traduction: Centre canadien pour les réformes bioéthiques], un organisme financé par dons, distribuent des cartes postales dans la circonscription électorale de Stephen Harper, Calgary Sud-Ouest, réclamant de nouvelles balises qui restreignent le droit à l'avortement au pays.

La carte postale, imprimée en couleur, place le visage du premier ministre Harper à côté de ce qui apparaît être le corps d'un fœtus à un stade de développement avancé après un avortement. Les images sont choquantes, aux dires mêmes de la directrice générale du CCBR, Stephanie Gray.

Par ailleurs, le président de Campagne Québec-Vie, Monsieur Buscemi, s'est vanté d'avoir rencontré « [plusieurs députés du parti conservateur qui appuient la réouverture du débat sur l'avortement](#) ». Buscemi faisait référence à la Marche pour la vie à laquelle [pas moins de 25 députés et sénateurs](#) ont pris part le 9 mai dernier.

Le sujet de l'avortement est en train de [diviser le mouvement Conservateur à l'interne](#) et le mouvement anti-choix cible de plus en plus Mr Harper, visé par un [manifeste anti Stephen Harper](#).

L'avortement et la contraception au Québec et au Canada

- Le sujet de l'avortement sexo-selectif continue d'occuper les tribunes comme en témoigne ce long article publié dans la Presse le 25 mai 2013 « [Histoire d'un gynécide](#) ».
- Un jugement de la Cour Suprême du Canada qui aurait pu avoir un impact sur la définition de « la vie » et de son commencement ne revient finalement pas sur la question. Voir l'article [ici](#).

(Elle) a été accusée en vertu de l'article 243 du Code criminel interdisant de faire disparaître le cadavre d'un enfant avec l'intention de cacher le fait que sa mère lui a donné naissance, « que l'enfant soit mort avant, pendant ou après la naissance ». L'accusée a contesté le mot « avant », plaidant qu'il était trop vague. Car en effet, rien dans le Code criminel n'oblige une femme à déclarer à la police une fausse couche qu'elle fait (par exemple, quand le fœtus s'évacue à deux ou trois mois de grossesse sous forme de pertes sanguines). À quel stade, alors, une fausse couche n'en est plus une et devient plutôt une naissance d'un être mort « avant » l'accouchement devant être déclaré ? L'identification de ce point de transition était capitale dans la cause en litige.

- Reportage sur les avortements tardifs

Châtelaine publiait en mars dernier un [reportage sur les avortements tardifs](#). Le dossier est composé de plusieurs articles intéressants :

- [Moins d'avortements au Québec](#) à propos du taux d'avortement en baisse chez les moins de 30 ans
 - [Le médecin de la dernière chance](#)
 - [Mon cher Théo \(Lettre d'adieu à notre fils\)](#)
 - [Quand devient-on une personne?](#)
 - [L'ultime tabou](#)
 - [Le bâton de dynamite](#)
- Ces derniers mois, il a beaucoup été question d'avortement dans l'espace public au Québec sous un angle humain, à travers des témoignages de femmes. On pense notamment à la pièce de théâtre [Empreintes, théâtre à corps perdus](#) de Geneviève I. Blais, jouée à Montréal du 23 avr. au 5 mai et qui retrace le parcours de 7 femmes ayant recours à l'avortement. La démarche de l'auteure est intéressante car elle est basée sur des entrevues faite avec des femmes ayant vécu un avortement. Dans la populaire télésérie 30 vies! Diffusée le 20 mars, il s'agit du récit d'une adolescente qui avorte; les scènes ont été tournées au Centre de Santé des femmes de Montréal. Celui-ci a eu l'occasion d'intervenir pour modifier le scénario afin qu'il respecte la réalité de la procédure. Et dans Chatelaine, encore, quatre femmes oeuvrant dans les milieux culturels et artistiques québécois témoignent de leur expérience en ce qui a trait à l'avortement dans l'article [Avortement : c'est leur histoire](#). Les témoignages de Marie Plourde, Paule Baillargeon, Claude Larochelle et Louise Latraverse sont aussi disponible à la [radio de Radio-Canada](#) dans le cadre de l'émission de Catherine Perrin du 21 mars dernier.

[Contraception](#)

- La pilule contraceptive gratuite et anonyme : à quand pour le Québec?

« Depuis le début du mois en France, la contraception est gratuite et anonyme pour les adolescentes de 15 à 18 ans. À ce chapitre, la France a d'ailleurs un pas d'avance sur le Québec. La pilule contraceptive, le stérilet et les implants font partie de ce nouveau programme. L'anonymat de la jeune fille est aussi garanti. Au Québec, les jeunes femmes de moins de 18 ans dont les parents adhèrent au Régime d'assurance médicaments ont accès gratuitement à la pilule contraceptive. Pour les autres, les régimes privés peuvent en rembourser une partie seulement. Le directeur de la Clinique de planning de Rimouski, Jocelyn Bérubé, plaide en faveur de la gratuité de la pilule au Québec comme vient de le faire la France. »

Écouter la section suivante : [Catherine Perrin à la radio de Radio-Canada le 9 avril dernier](#).

- Un programme de financement de la contraception pour les personnes à faibles revenus ou marginalisées en Alberta est interrompu, article [ici \(ang.\)](#).

[Les centres d'aide à la grossesse](#)

La recherche menée conjointement par la FQPN et le département de travail de social de l'UQAM va bon train.

SI VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS SUR UN CENTRE D'AIDE À LA GROSSESSE OU SI VOUS AVEZ ÉTÉ EN CONTACT AVEC UN DE CES CENTRES, APPELLEZ –NOUS!

514 866 3721 POSTE 1802

- « **Des chercheurs de l'UQAM inquiets** », une entrevue avec Audrey Gonin, professeure responsable de la recherche

« Afin d'améliorer sa compréhension de ces centres d'aide à la grossesse, Mme Gonin et la FQPN lancent un appel aux témoignages. « Nous demandons à toutes les personnes en lien avec une situation de grossesse qui ont consulté un centre d'aide ayant manifestement cherché à les dissuader d'envisager l'option de l'avortement de nous contacter », explique la professeure.

Celle-ci énumère quelques points qui devraient mettre la puce à l'oreille des personnes venant en contact avec ces centres. « S'ils font mention d'un syndrome post-avortique ou qu'ils parlent d'éducation sur l'avortement, il y a quelque chose qui cloche. Aussi, s'ils offrent spécifiquement du soutien psychologique à la suite d'un avortement, mais qu'ils refusent de donner des références pour avoir accès à cette procédure, c'est suspect », insiste Mme Gonin. »

Initiatives pro-choix inspirantes

- Publication d'une vidéo concernant « **La journée de la justice reproductive** » (ang.) par le *PEI Abortion Rights Network*, qui se mobilise pour que les femmes qui vivent à l'Île du Prince Édouard aient enfin accès à des services d'avortement (l'ÎPE est la seule Province Canadienne où il n'y a aucun service d'avortement)
- Recherche de témoignages sur l'avortement dans les Provinces Maritimes en cours : Katrina Rose Ackerman (kackerma@uwaterloo.ca) est candidate au doctorat au département d'histoire de l'Université de Waterloo. Elle effectue ses recherches sous la supervision du Dr. Wendy Mitchinson et de la *Canada Research Chair in Gender and Medical History*. Voici un court extrait résumant son projet de recherche:

« There are two phases to this project. In the first phase, I am collecting surveys from residents of Prince Edward Island, New Brunswick, and Nova Scotia who are willing to reflect on the abortion debates during the period 1969-1996. If you decide to volunteer, a 10-minute online survey is completed anonymously. (...)In the second phase of the study, I would like to conduct follow-up interviews with those who are willing from the group that has filled out this survey. Participation in the interview would again be completely voluntary and you may decline answering any questions you prefer not to answer. Your involvement in the first phase of the study does not obligate you to participate in the second part. There will be a question at the end of the survey that asks if you would like to participate in the interview and space for you to fill in your contact information. »

Pendant ce temps au Canada... les anti-choix s'agitent

- Dans les institutions scolaires
Jonathan Goldsbie nous renseigne sur une pratique de plus en plus courante en Ontario, soit la tenue de petites manifestations anti-choix aux abords des écoles secondaires ([article \(ang.\)](#)) et leurs pratiques et arguments ([article \(ang.\)](#)). En *Alberta*, un groupe de militants anti-avortement de l'Université de Calgary affirme que la direction de l'établissement a violé la Charte canadienne des Droits et Libertés quand elle a décidé de sévir suite à l'installation d'une affiche aux images très explicites sur le campus. En 2010, les membres du Campus Pro-Life Club (trad. Club pro-Vie du campus) ont installé des affiches montrant des fœtus avortés, comparant cette pratique au génocide rwandais et à l'Holocauste de la Seconde Guerre mondiale.

- La « Marche pour la Vie »
 Cette année, la « Marche pour la Vie », tenue le 9 mai sur la Colline parlementaire et regroupant plusieurs milliers de personnes, dont beaucoup de jeunes venus avec leur école, avait pour thème « *the female gendercide* ». Traduite littéralement, cette expression signifie « genricide féminin »; concept nouvellement inventé par le mouvement anti-choix, et qui fait référence aux avortements sexo-selectifs. Leur slogan cette année était: « *It's a girl should not be a death sentence* ». 950 jeunes ont ensuite été invités à un banquet avec lasagne, *speeches* motivationnels et musique... Une militante pro-choix, **Amanda Watson propose une réflexion (ang.)** sur le fait d'enrôler des jeunes dans la militance anti-choix, ayant elle-même à l'époque fait partie des écolier.e.s réquisitionnés pour la « marche pour la vie ».

« Tandis que je traversais les pelouses de la colline du Parlement, les yeux pleins de larmes et en regardant mes pieds pour ne pas voir les images de fœtus démembrés et les hordes de jeunes qui chantaient des slogans et agitaient leurs pancartes dans ma direction. Une jeune fille m'a traitée de « salope » et mes larmes ont coulé, pas à cause d'elle mais à cause de ce courant de pensée qui dresse les femmes les unes contre les autres sur la question du contrôle de nos corps et de nos vies » (notre traduction)

Pendant la semaine précédente, 25 jeunes femmes ont marché de Montréal à Ottawa pour déplorer les 25 ans de l'avortement dans le cadre de l'initiative « **back to life** »

- « October Baby »... le nouveau « Silent Scream »
 Le film « *October Baby* », dorénavant reconnu comme étant le nouveau film de propagande anti-choix, **était à l'affiche sur la colline parlementaire (ang.)** le 30 avril dernier. L'ensemble des sénateurs, député.e.s et ministres ont été invités à la projection du film.
- Le député Woodworth **fait de nouveau parler de lui (ang.)**. En effet, il a demandé à Joyce Arthur, du *Abortion Rights Coalition of Canada* d'endosser une motion demandant que le Parlement reconnaisse la valeur et la dignité de chaque vie humaine. Pour ce député anti-choix, la vie commence au moment de la conception... Bien entendu, Joyce Arthur a refusé d'endosser sa motion.
- POUR EN SAVOIR PLUS sur le mouvement anti-choix... **Think About the Women! : The New Anti-Abortion Discourse in English Canada (ang.)**. Une thèse de Kelly Gordon (2011) sur le discours tenu par les anti-choix au sein du Canada anglophone.

L'actualité de l'avortement aux États-Unis

- **La maison des horreurs du docteur Kermit Gosnell**

Kermit Gosnell est un médecin de la Pennsylvanie ayant procédé à des avortements illégaux dans des conditions d'hygiène déplorables. Il est accusé de meurtre sur des fœtus et une femme. Il pratiquait principalement auprès de femmes Afro-américaines pauvres ce qui soulève les **questions de l'accès (ang.)** à des services d'avortement sécuritaires et gratuits pour toutes les femmes aux États-Unis.

« La loi de l'Arkansas interdit l'IVG dans la plupart des cas à compter de la douzième semaine de grossesse, alors que celle du Dakota du Nord interdit l'avortement dès que les battements de cœur du fœtus peuvent être détectés, ce qui peut survenir à partir de la sixième semaine, soit avant même que certaines femmes ne réalisent qu'elles sont enceintes. » ([source](#))

Selon ce même article, ces nouvelles lois se retrouveraient actuellement devant les tribunaux puisqu'elles « constituent la première attaque directe contre la décision rendue en 1973 par la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire Roe contre Wade qui a légalisé l'avortement dans l'ensemble du pays » ([source](#)). Et les auteurs des lois en sont pleinement conscients, comme en témoigne cette affirmation du gouverneur républicain du Dakota du Nord Jack Dalrymple :

« Bien que la probabilité que cette mesure survive à une procédure judiciaire reste une question ouverte, cette loi n'en est pas moins une tentative légitime par une assemblée locale de découvrir les frontières de "Roe contre Wade" ».

- Accès aux contraceptifs d'urgence aux États-Unis

« La semaine dernière, un juge a *ordonné à la FDA de rendre la contraception d'urgence disponible derrière le comptoir, sans restriction d'âge. On pense que cela devrait être disponible dans les 30 jours. Mais il existe encore des possibilités que cette décision aille en appel.* » ([source](#))

Le **département de la justice** a en effet enclenché un nouveau processus judiciaire afin d'empêcher les femmes de moins de 15 ans d'avoir accès à la contraception d'urgence.

Initiatives pro-choix inspirantes aux États-Unis

- « 1 in 3 Campaign »

Une campagne de sensibilisation visant à réduire la stigmatisation et la culpabilité des femmes ayant vécu un avortement est actuellement en cours aux États-Unis. Le nom, « *1 in 3 Campaign* », vient du fait qu'une Américaine sur trois vit un avortement à un moment ou à un autre dans sa vie. Pour plus de détails sur cette initiative, cliquez [ici](#).

L'actualité de l'avortement à travers le monde

Afrique du sud

Dix-sept ans après avoir adopté l'une des positions les plus progressistes et libérales face à l'avortement, [un article questionne l'accessibilité réelle du service et l'apparition récente de pratiques non-sécuritaires](#). En effet, il semblerait que les avortements clandestins soient à la hausse. L'article souligne notamment la stigmatisation importante que subissent les femmes ayant eu recours à l'avortement et la nécessité pour le gouvernement de mettre en place des mesures d'accessibilité.

Australie

Le ministère de la santé de la Tasmanie, un État australien situé au Sud-est de l'île principale de l'Australie a [déposé un projet](#) proposant la décriminalisation de l'avortement. Ce projet suggère que les femmes puissent avoir librement accès à l'avortement jusqu'à la 24e semaine de grossesse. Depuis, des amendements ont été apportés au projet initial qui suggèrent de

diminuer la période au cours de laquelle il est possible d'avoir recours à l'avortement à 16 semaines. Il serait toujours possible d'avoir recours à l'avortement au-delà de la limite légale de 16 semaines, mais il faudrait pour cela obtenir l'aval de deux médecins.

Le Comité aviseur sur les bénéfices pharmaceutiques du gouvernement fédéral proposera officiellement que le coût de la pilule abortive soit pris en charge par les contribuables. Si la recommandation est appliquée par le gouvernement, **le prix de détail de la pilule abortive passerait de 350\$ à 12\$.**

Brésil

Jusqu'à présent, le Brésil n'autorise que les avortements pour les femmes victimes de viol ou en danger de mort. Cependant, quelques **400 000 médecins brésiliens se sont prononcé pour la décriminalisation des avortements** lors des trois premiers mois de grossesse.

Écosse

Deux sages-femmes ont plaidé **l'objection de conscience** et ont obtenu le droit de ne plus prendre part à l'organisation et à la supervision des avortements au sein de l'hôpital où elles travaillent. Ce qui amène certaines à se demander s'il sera éventuellement possible pour les infirmières de plaider l'objection de conscience pour éviter de prescrire la pilule contraceptive, la contraception d'urgence ou encore de prendre part à des avortements. L'article aborde d'autres cas de débordements possibles suite à ce jugement.

El Salvador

Une Salvadorienne atteinte de lupus et d'insuffisance rénale se voit refuser un avortement alors que la grossesse menace sa vie et que le fœtus n'est pas viable. Alors que l'avortement est interdit en toutes circonstances au Salvador, la **Cour suprême s'est tout de même chargée de la question** au cours de la semaine du 20 mai. La Cour s'est donné 2 semaines pour statuer sur la question.

Espagne

Sous les pressions incessantes des groupes religieux et conservateurs, le **gouvernement espagnol a annoncé sa volonté de réformer rapidement le droit à l'avortement**. Une lutte entre les « pro » et les « anti » s'annonce. Des **centaines de personnes sont déjà descendues dans les rues** afin de protester contre l'avortement et faire pression sur le gouvernement.

Équateur

Rafael Correa, président de gauche réélu pour un second mandat, mène actuellement une « mini-révolution citoyenne ». En effet, au cours du mois d'avril, il a affirmé « **son support inconditionnel à la contraception et à la contraception d'urgence** ». Malgré tout, la décriminalisation de l'avortement n'est pas à l'agenda du président Correa.

France

Le Réseau entre la ville et l'hôpital pour l'orthogénie (REVHO) a lancé, en mars dernier, « ivglesadresses.org », « un site internet rassemblant les adresses des professionnels de santé pratiquant l'avortement en Ile-de-France » ([source](#)).

« Inédit en France, ce dispositif permet aux Franciliennes confrontées à la question de l'avortement d'identifier un lieu de prise en charge (hôpitaux publics, cliniques privées, centres de santé, centres de planification), de disposer d'informations sur les différentes méthodes -médicamenteuse ou chirurgicale -, leur prix, tout en ayant accès à des témoignages. » ([source](#))

À partir du 31 mars 2013, les mineures bénéficieront de la **gratuité en ce qui a trait à l'achat de moyens de contraception en pharmacie** (i.e. la pilule contraceptive). Par ailleurs, il est à noter que **l'IVG sera elle aussi couverte à 100%** par l'État français à partir du 31 mars 2013.

Géorgie

Un **article** aborde la question des avortements sexo-sélectifs sous l'angle de ses conséquences pour la Géorgie. L'article explique que ce type d'avortements, ciblant majoritairement le sexe féminin, engendre un déséquilibre en ce qui a trait aux nouvelles naissances.

Inde

Le « Drug Controller General » de l'Inde a étendu la période au cours de laquelle les femmes peuvent avoir recours à un avortement de manière légale. La limite qui était de 7 semaines **est maintenant fixée à 9 semaines**.

Irlande

L'histoire de Savita Halappanavar a causé une commotion en Irlande. Cette jeune femme est décédée d'une complication liée à sa grossesse. En effet, sous prétexte que l'Irlande est « un pays catholique », le médecin en charge du dossier de Halappanavar a refusé de pratiquer un avortement qui lui aurait sauvé la vie et ce malgré le fait que la grossesse ait été déclarée non-viable. Le médecin a refusé d'obtempérer aux demandes de Halappanavar visant à mettre fin à la grossesse « **tant que le fœtus était vivant** ». Un **jury irlandais** est arrivé à la conclusion que Saavita est décédée des suites d'un manque de soins médicaux. Un article paru sur Europe 1 présente les enjeux sous-jacents en ces termes :

« L'enquête en Irlande sur le décès d'une femme enceinte qui selon son mari s'était vu refuser un avortement alors qu'elle faisait une fausse couche a conclu vendredi que la mort était due à un "aléa médical". Ce décès a soulevé une intense émotion en Irlande et relancé le débat sur l'avortement dans ce pays à forte tradition catholique. Les interruptions de grossesse y sont interdites sauf quand la vie de la mère en danger, selon une décision de la Cour suprême. » ([source](#))

Le **rapport exécutif du Service de la santé** a quant à lui statué que la mort de Halappanavar était dû à l'emphase mise sur le fœtus (non-viable) au détriment de la condition et du bien être de la patiente. Un projet de loi, le « **Protection of life during Pregnancy Bill** », vise justement à protéger adéquatement la vie des femmes enceintes.

- Pour lire sur ce projet de loi, cliquez [ici](#).

Sur un autre sujet, des **militantes pro-choix** ont procédé à une campagne d'information considérée illégale sur l'accès à l'avortement. Elles ont ciblé des cafés, des cliniques, des toilettes, etc. et y ont déposé des pamphlets contenant l'information nécessaire pour avoir accès aux soins abortifs en Grande Bretagne (11 femmes par jours feraient le voyage). Si elles sont retrouvées, ces militantes encourraient des peines de 14 ans de prison.

- Pour lire sur une nouvelle initiative des médecins pro-choix Irlandais, consultez leur **site web**.

Maroc

Selon un article du quotidien « Le Matin », les avortements clandestins seraient en plein essor au Maroc. En effet, cet article estime à 500 ou 600 le nombre d'avortements ayant lieu quotidiennement dans l'illégalité à travers le pays. La loi ne prévoit qu'une seule disposition autorisant un recours légal à l'avortement :

« L'avortement n'est pas puni lorsqu'il constitue une mesure nécessaire pour sauvegarder la santé de la mère et qu'il est ouvertement pratiqué par un médecin ou un chirurgien avec l'autorisation du conjoint. Si le praticien estime que la vie de la mère est en danger, cette autorisation n'est pas exigée. » (**source**)

Mexique

Le Groupe d'information sur les choix reproductif (GIRE) a récemment fait paraître le rapport « Omission et indifférence : Les droits reproductifs au Mexique » (**en espagnol seulement pour l'instant**). Ce rapport met notamment en exergue le fait que seulement 15 des 32 États composant le pays offrent la contraception d'urgence, pourtant prévu par la loi en cas de viol. Quelques autres informations concernant le type d'informations contenu dans ce rapport sont disponibles **ici** et **ici**.

Vatican

Le pape François n'aura pas mis beaucoup de temps avant de faire connaître sa position au sujet de la contraception, de l'avortement et de l'homosexualité. Ainsi, il est contre l'utilisation du condom, de la contraception en général, contre l'avortement et évidemment... contre le mariage homosexuel. Surprise? Voir notamment **cet article**, **celui-ci** et **celui-ci**. Il s'est aussi prononcé pour la « **défense juridique de l'embryon** ».

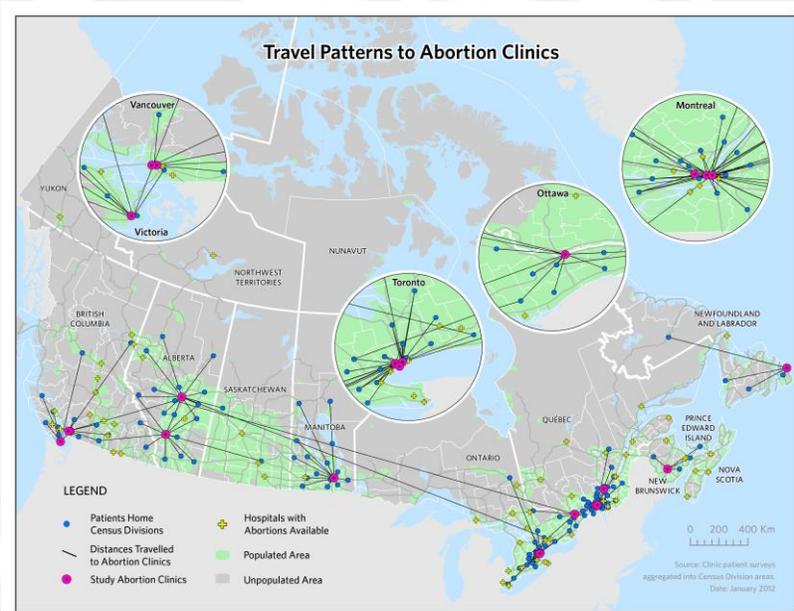
FQPN

Infos et outils utiles pour la militance pro-choix

Les statistiques sur l'avortement et la contraception

- Étude concernant la distance parcourue par les femmes pour obtenir des soins abortifs au Canada. Voici les principales conclusions de l'étude en question ([source](#)) :

- 1) the paucity of services outside urban centers;
- 2) the existence of substantial access gaps, particularly for women living in Atlantic, Northern and coastal communities;
- 3) the burdensome costs of travel and, in some cases, the costs of the abortion procedure itself, especially for younger women who travel the farthest;
- 4) the unique challenges First Nations and Métis women face in accessing abortion services.



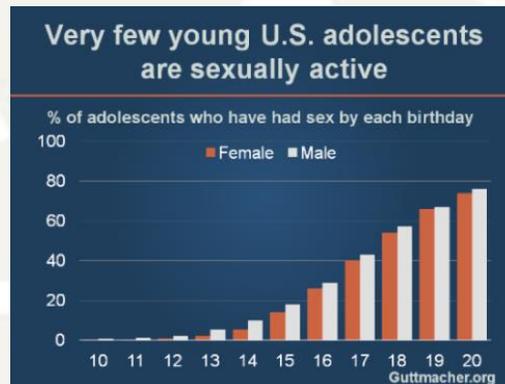
(Source)

- 47 000 femmes meurent chaque année à cause d'avortements non-sécuritaires. Pour plus de détails de cette étude de l'OMS qui prône un élargissement de l'accès aux avortements sécuritaires et de qualité, [voir ce lien](#).

Rapports et recherches sur l'avortement et la contraception

- L'Institut Guttmacher a récemment publié [une analyse](#) réaffirmant l'idée que l'accessibilité à la contraception a des retombées sociales et économiques bénéfiques à la fois pour les femmes et pour la société. [Un article](#) sur le sujet recense les principales conclusions de l'étude :
 - Augmentation de la diplomation des jeunes femmes au niveau du collège
 - Augmentation du nombre de femmes poursuivant des études professionnelles avancées
 - Augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail
 - Augmentation du nombre de femmes dans les postes de pouvoir et diminution de l'écart salarial entre les hommes et les femmes

- Nouvelles données disponibles au sujet de l'âge à laquelle les adolescent-e-s ont des relations sexuelles aux États-Unis. **L'article** réfute le mythe voulant que les adolescent-e-s aient des rapports sexuels de plus en plus jeunes.



- Un autre outil intéressant à consulter est ce document élaboré par Guttmacher : **A Guide to Using Evidence to Improve Young People's Sexual Health and Rights** .

Initiatives et prises de positions pro-choix inspirantes

- **Affiches** pro-choix à se procurer!
- Un **organisme de charité américain** financera la formation d'étudiant-e-s anglais-es en soins abortifs.
- L'implication de l'ONU en termes d'accès à l'avortement. En mars dernier se tenait la 22^e session du Conseil des Nations Unies sur les droits humains à Genève. La question de l'avortement **a occupé une place centrale** lors des discussions entre diplomates, leaders nationaux et défenseurs des droits humains. Pour la première fois, le rapporteur spécial sur la torture a joint sa voix à celle de la rapporteure spéciale sur les droits humains en enjoignant les pays à décriminaliser l'avortement et à faciliter l'accès à ce type de service. Plus encore, il a même défini le manque d'accès à des services abortifs sécuritaires et de qualité **à une forme de torture**. La rapporteure spéciale sur les droits humains a aussi relevé le manque de reconnaissance des médecins pratiquant des avortements en termes de défenseurs des droits humains.
- La journée nationale de l'appréciation pour les médecins pratiquant l'avortement *Advocates for Youth* a célébré la « *National Abortion Provider Appreciation Day* » à sa manière le 10 mars dernier. En effet, **l'organisation a lancé une campagne** visant à ce que les femmes ayant eu recours à l'avortement puissent faire parvenir une photo accompagnée d'un mot de remerciement au médecin ayant pratiqué leur avortement. Une manière originale et simple d'encourager les médecins à continuer d'offrir ce service malgré les représailles et les risques qu'ils et elles encourent quotidiennement aux États-Unis.

Historique des luttes pour l'avortement

- Un document relatant l'histoire du droit à l'avortement aux États-Unis (ang.) à travers son financement, ses conséquences, ses limitations et autres. L'analyse inclut une perspective intersectionnelle intéressante.

Sujets chauds

Pro-choix, libre choix, justice reproductive?

On se souvient qu'au cours des derniers mois, plusieurs organismes pro-choix ont changé de nom pour modifier leur mission ou leur image auprès du public. Ainsi, le *Planned Parenthood US* n'utilise plus le terme pro-choix, et la revue *Abortion Review* est devenue *Reproductive Review*. Le débat continue...

- Ann Furedi, avril 2013, *Remaking the case for a woman's right to choose*. L'auteure défend la nécessité de continuer à utiliser le concept de choix et d'autonomie décisionnelle pour les femmes

“Il est ironique que le terme « pro-choix » qu'on utilise aujourd'hui résulte déjà d'un ajustement de notre message afin d'être plus nuancées et inclusives. Dans les années 80, « le droit de choisir » a remplacé la revendication pour « l'avortement sur demande », parce qu'on a reconnu que l'enjeu principal était le droit pour une femme de choisir d'avoir ou de ne pas avoir d'enfant. Nous avons pris en considération que pour certaines femmes, ce qui comptait c'était de ne pas avoir d'avortement ou de ne pas subir de stérilisation, procédures auxquelles on les forçait alors qu'elles étaient refusées à d'autres(...)

Ce que le choix signifie

Le concept de choix dans le domaine reproductif s'articule autour du support de la capacité de prise de décision de celle qui doit faire le choix. Il s'ancre dans le concept libéral de l'autonomie, soit l'idée que chaque individu devrait être libre de suivre son propre plan de vie en accord avec ses croyances, ses convictions et sa conscience (tant que cela ne nuit pas aux autres) (...) cela ne signifie pas que nous ignorons les enjeux bien réels d'accès aux ressources et aux services, ou les inégalités qui résultent des conditions socio-économiques, ou le besoin de changement structurel. Cela ne signifie pas que nous ignorons les enjeux de racisation et de classe. Le fait est que la vie est faite de prises de décision et ce qui compte est qui prend ces décisions. Ce n'est pas une analyse qui exclut selon la classe ou la racisation, car cela est autant vrai pour une femme du Pakistan qu'une femme de Grande Bretagne. Prétendre que le choix « ne compte pas » ou n'est pas pertinent pour certains groupes de femmes sous prétexte qu'elles sont culturellement ou économiquement exclues est condescendant et dégradant. Cela sous-entend qu'elles n'ont pas d'intérêt à faire ces choix pour elles-mêmes, et peut être qu'elles n'ont pas la capacité de les faire. » (traduction libre)

- Jon O'Brien, avril 2013, *why we are and must remain 'pro-choice'*

Certains des enjeux soulevés par le cadre d'analyse en justice reproductive illustrent pourquoi il ne peut se substituer au concept de choix, ni sur une base théorique, ni sur une base pratique.

- 1- Chercher à avoir un impact sur tout peut mener à n'avoir d'impact sur rien
- 2- Il comporte le risque de transformer des alliées en adversaires
- 3- L'avortement devient quelque chose dont on parle plus tard, mais pas aujourd'hui
- 4- Aller vers une plateforme plus large peut amoindrir la base

À *Catholics for Choice*, nous reconnaissons que la justice reproductive fonctionne pour certains, mais que ce n'est pas la seule voie vers un but commun. Du point de vue de nos positions confessionnelles et politiques, nous croyons en la puissance du choix, et nous sommes engagés en faveur de la construction d'un mouvement pro-choix vibrant et durable qui continue à soutenir la liberté individuelle de chacune, quelles que soient ses circonstances et conditions de vie. (...)

Nous croyons au concept de choix parce qu'il est ancré dans l'autonomie individuelle. Un enjeu que nous voyons dans la justice reproductive est qu'elle a le potentiel de dévaluer cette autonomie que nous essayons de mettre de l'avant en attribuant à certaines femmes des rôles secondaires dans leur capacité à faire un choix plutôt qu'en les considérant comme actrices à part entière de leurs vies et de leurs décisions, sous prétexte qu'elles sont les victimes d'une société injuste. Cette vision des choses nous demande de voir ces femmes comme des individus qui ne peuvent pas prendre leurs propres décisions à propos de leurs envies et de leurs besoins parce qu'elles font face à des obstacles dans leurs prises de décisions. (traduction libre)

- Marlene G. Fried, Loretta Ross, Rickie Solinger, Toni M. Bond Leonard, Jessica Danforth, mai 2013, **Understanding Reproductive Justice: A Response to O'Brien**

Le concept de Justice reproductive a été développé par des femmes racisées qui travaillaient à l'intérieur et à l'extérieur du mouvement pour l'avortement. Ce mouvement ne militait pas pour l'autonomie reproductive complète de toutes les femmes, ni pour la fin des injustices reproductives. Il ne réclamait pas le droit pour les femmes de pouvoir fonder une famille, un enjeu majeur pour les femmes racisées, mais qui n'était pas défendu sur le même pied d'égalité que le droit à l'avortement. Même dans le domaine du droit à l'avortement, les questions d'accès pour les femmes à faible revenu n'étaient pas priorisées. Par conséquent, les femmes dont la vie était modelée par les oppressions reproductives ont voulu adopter une approche plus représentative des réalités qu'elles et leurs communautés vivaient. Cela signifiait aller au-delà de la lutte pour le droit à l'avortement et reconnaître les dommages engendrés par le fait que la lutte pour le droit à l'avortement soit séparée des autres enjeux de justice sociale.

Les femmes racisées ont lutté à l'intérieur du mouvement pro-choix pour porter leurs revendications à l'avant scène, et elles ont aussi créé des nouvelles organisations basées sur une analyse large, intersectionnelle des droits et de la santé reproductive. Le changement de "choix" à "justice" ne dévalue pas, comme le prétend O'Brien, l'autonomie des femmes qui sont confrontées à des obstacles. Au contraire, situer la capacité d'autonomie et d'autodétermination des femmes dans un contexte de droits humains plutôt que dans celui des droits individuel permet de rendre justice à la fois à leur autonomie et à ce qui est requis pour que toutes puissent l'exercer effectivement.

Militer pour la justice reproductive n'est pas un pendant adverse à la posture pro-choix ou au soutien au droit à l'avortement. Au contraire, la justice reproductive repense et inclut les deux. (...) Par exemple, pendant des années, les organisations leaders dans le mouvement pro-choix n'ont pas milité pour la gratuité des services d'avortement pour toutes les femmes. Cet enjeu était toujours repoussé à plus tard. Adopter l'approche en justice reproductive demande d'inverser la tendance et de prioriser les besoins des femmes les plus vulnérables et de construire un rapport de force nécessaire pour changer les politiques (...) en même temps, même si nous apprécions les supports politiques divers, nous ne devrions pas accepter de modeler nos stratégies politiques afin de les rendre plus digestes pour ceux et celles qui ont des agendas politiques différents. Nous ne devrions pas non plus accepter de faire des compromis qui sacrifient les droits de certaines afin de faire avancer les droits des autres. Celles qui prétendent être pro-choix mais qui ne supportent pas le financement public de l'avortement, ou qui réclament des coupures dans les services sociaux et l'aide sociale, ou qui s'opposent aux droits des migrantes ou aux soins de santé pour les personnes transgenres ne sont pas les alliées que l'on recherche dans ce mouvement fort et inclusif que nous sommes en train de construire. (traduction libre)

Saviez vous que...

Il existe 3 « berceaux des anges » au Canada

Les « *berceaux des anges* » ou *angel craddles* permettent aux femmes qui accouchent d'un enfant non-désiré d'abandonner leur enfant dans des conditions sécuritaires. Selon le [service de police de Vancouver](#), les femmes qui disposent ainsi de leur enfant ne peuvent se faire poursuivre. Cette pratique datant du moyen-âge est aussi utilisée dans plusieurs pays d'Europe.

Devenir membre de la FQPN

Abonné.e.s du Réseau de veille pro-choix, mais toujours pas membre de la FQPN? Qu'attendez-vous? En adhérant, vous resterez au courant de nos activités, aurez accès à toutes nos publications et pourrez participer à la vie démocratique de l'organisme.

Pour plus de détails, cliquez [ici](#)
ou encore, téléchargez le [formulaire d'adhésion](#)

Vous avez des commentaires, des suggestions ou des nouvelles que vous aimeriez nous transmettre? Écrivez à mpirotte@fqpn.qc.ca